



## « I Wood Build »

Palmarès de réalisations à base de  
bois local

Appel à projets transfrontalier

2<sup>ème</sup> édition

**Règlement**

Organisé par :



Co-financeurs :



Avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional

## Article 1 : Contexte

La sous-valorisation des essences locales, et plus particulièrement des essences feuillues, constitue une problématique centrale de la filière bois, tant au niveau du territoire belge que du territoire français.

Face à ce constat et afin de soutenir et renforcer l'utilisation de bois d'origine locale, cinq partenaires wallons et français se sont associés dans le cadre du projet européen ProFilWood. Le projet est donc le fruit d'une collaboration transfrontalière entre Fibois Hauts-de-France, Hout Info Bois, l'Office économique wallon du bois, Ligne Bois et Fibois Grand Est.

Par le soutien aux entreprises de la transformation bois dans l'identification d'opportunités de marché pour les produits à base de bois locaux, l'aide à l'innovation et à la recherche dans la filière bois, la rencontre et la création de partenariats interrégionaux et interfilières ou encore la valorisation de projets à base de bois locaux, les partenaires du projet ProFilWood souhaitent apporter des solutions concrètes aux problématiques rencontrées et créer ainsi des débouchés économiques cohérents.

Le projet ProFilWood, initié depuis le 1er octobre 2016, émane du programme européen INTERREG V FWVI. Il est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), la Région wallonne, la Région Hauts-de-France, la Région Grand Est et les partenaires du projet.

## Article 2 : Objet de l'appel à projets

L'appel à projets « I Wood Build » a pour but de valoriser, promouvoir et encourager les auteurs de réalisations et d'ouvrages en bois d'origine locale. Il vise également à apporter une visibilité accrue aux entreprises et architectes engagés dans une démarche de valorisation de la ressource bois locale auprès du grand public, des professionnels et des pouvoirs publics.

Cette activité est réalisée dans le but de :

- Favoriser et promouvoir l'utilisation d'essences feuillues et résineuses régionales dans la construction, les aménagements intérieurs et extérieurs, les menuiseries et le mobilier ;
- Promouvoir et développer les compétences régionales en la matière ;
- Assurer une visibilité accrue aux entreprises, maîtres d'ouvrage et architectes engagés dans une démarche de valorisation de la ressource bois locale ;
- Assurer la diffusion la plus large possible des réalisations bois de qualité ;
- Motiver tout acteur du secteur privé ou public à engager une démarche de construction à base de matériaux locaux et soutenir le développement de la filière construction bois.

Plus concrètement, les réalisations à base de bois local seront valorisées par le biais d'un catalogue et d'une exposition itinérante mise en œuvre à travers l'ensemble du territoire couvert par le projet ProFilWood (Wallonie, Hauts-de-France, Grand-Est). Trois typologies de réalisations sont visées :

- Bâtiments (constructions neuves, rénovations, extensions, surélévations)
- Aménagements intérieurs (parquets, lambris, escaliers, mobilier, etc.)
- Aménagements extérieurs (terrasses, carports, cabanes, etc.)

## Article 3 : Organismes

### 1. Opérateurs du projet ProFilWood

**Fibois Hauts-de-France** (France) : [www.bois-et-vous.fr](http://www.bois-et-vous.fr)

Interprofession de la filière forêt en Région Hauts-de-France, Fibois Hauts-de-France a pour objet de fédérer et d'accompagner l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois, de l'amont à l'aval de la filière. Elle accompagne propriétaires forestiers privés et publics, exploitants forestiers, coopératives forestières, experts forestiers, scieurs, menuisiers, charpentiers, constructeurs bois, ébénistes, agenceurs, papetiers, emballeurs, pépiniéristes, etc.



Ses axes prioritaires de travail sont liés au contrat de filière et au Master Plan filière forêt bois signé avec le Conseil Régional Hauts-de-France :

- Mieux connaître et maîtriser l'utilisation de la ressource mobilisable à l'échelle du territoire ;
- Améliorer la durabilité de la gestion forestière, la disponibilité en bois local et la qualité de l'exploitation des bois aujourd'hui et demain ;
- Accompagner la création et le développement d'entreprises régionales en vue de la structuration de filières courtes ;
- Favoriser l'évolution des emplois, des métiers et le développement des compétences ;
- Développer des solutions techniques et technologiques innovantes et fiables.

**Hout Info Bois** (Belgique) : [www.bois.be](http://www.bois.be)

Hout Info Bois est un organisme belge d'information technique et de promotion valorisant le bois et son utilisation dans la construction. le biais de publications, de formations, de conférences, Hout Info Bois accompagne les architectes, les professionnels du bois, les designers et le grand public qui souhaitent des informations générales ou plus techniques sur le bois.



Hout Info Bois renseigne et informe le public sur la filière forêt-bois et ses activités, les essences de bois locales (caractéristiques, propriétés mécaniques, utilisations, etc.). Des informations techniques sur les systèmes constructifs, les normes, les questions de performance énergétique du bois dans la construction, et des logiciels de calcul sont également disponibles sur son site, afin de mettre des ressources techniques sur l'ingénierie bois à disposition des architectes et professionnels.

Hout Info Bois organise également des cycles de formations pratiques permettant aux prescripteurs bois et aux professionnels de la construction bois d'acquérir les gestes techniques adéquats et une approche appropriée lors de la conception et de la réalisation d'ouvrage en bois.

**Ligne Bois** (Belgique) : [www.lignebois.be](http://www.lignebois.be)

Ligne Bois est un organisme d'information, de promotion et d'animation de la filière construction-bois wallonne, qui a pour mission de valoriser l'usage du bois dans la construction.



Son rôle est d'informer les professionnels, les prescripteurs, les administrations et les particuliers sur les atouts du bois, et de les encourager à en faire usage dans leurs projets de construction et d'aménagement. Afin de promouvoir les différentes techniques de mise en œuvre de ce matériau, Ligne Bois développe diverses animations : visites d'entreprises et de projets immobiliers, conférences thématiques, dossiers et articles de presse, carnets d'architecture, formations, etc.

Ligne Bois est également un regroupement professionnel qui recense des bureaux d'architecture, bureaux d'études et entreprises spécialisées issues de la filière bois-construction. A cet égard, l'asbl veille à accroître la visibilité de ses affiliés, à faire connaître leurs compétences et à favoriser les échanges entre professionnels.

**L'Office économique wallon du bois (Belgique) : [www.oewb.be](http://www.oewb.be)**

Opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, L'Office économique wallon bois a été constitué par le Gouvernement wallon avec pour mission essentielle de créer les conditions propices au développement économique et à la création d'emplois dans la filière bois en Wallonie.



Il est chargé d'élaborer une stratégie de développement de la valorisation et de l'usage du bois, dans une optique de maximisation de la valeur ajoutée générée par les entreprises wallonnes. Il doit piloter les actions que cette stratégie réclame en assurant une affectation consensuelle de la ressource. Il est l'interface entre le Gouvernement wallon et la filière bois.

**Fibois Grand Est (France) : [www.foretbois-grandest.com](http://www.foretbois-grandest.com)**

Fibois Grand Est est l'interprofession de la filière forêt-bois en région Grand Est. Chargé de l'animation et de la promotion des entreprises, du matériau bois, des savoir-faire de la filière sur la région, elle regroupe tous les professionnels de l'amont à l'aval de la filière – propriétaires forestiers privés et publics, gestionnaires, exploitants forestiers, scieurs, menuisiers, industries lourdes, paletteries, charpentiers, constructeurs bois, architectes, etc.



Fibois Grand Est anime la filière toujours dans l'intérêt général autour de la valorisation d'essences locales dans la construction, de la structuration de la filière, de la promotion, de la sensibilisation de larges publics mais aussi à travers le bois énergie. L'interprofession développe des actions au bénéfice des professionnels : accompagnement technique et économique, charte de travaux forestiers, actions de prescription, actions collectives d'information, de formation et/ou de mise en réseau, actions de promotion, aide à l'innovation, etc.

Fibois Grand Est mène depuis plusieurs années en collaboration avec d'autres interprofessions régionales un observatoire du Bois Energie sur le Grand Nord-Est afin de mieux identifier les disponibles, les transferts et les lieux de consommation de cette matière première.

## Article 4 : Candidats

Le présent appel à projets s'adresse à tout maître d'ouvrage, maître d'œuvre<sup>(1)</sup>, constructeur bois<sup>(1)</sup> ou son représentant<sup>(1)</sup>, scieur, menuisier, ébéniste et ce, sans limite territoriale. Seules les réalisations proposées sous soumission à une contrainte géographique et doivent obligatoirement être situées sur le territoire suivant :

- Départements français de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme ou de l'Oise ;
- Provinces wallonnes du Hainaut, Namur ou Luxembourg.

Le candidat est l'auteur de la candidature. Il peut se présenter seul ou sous forme d'association de plusieurs partenaires répondant aux mêmes critères d'éligibilité que le candidat seul. Dans le cas d'une association, une seule personne en sera le représentant et l'ensemble des partenaires seront identifiés dans la fiche technique.

## Article 5 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature complet (fiche technique et autorisation de publication signée) ainsi que ses éventuelles annexes clairement identifiées sont à envoyer **avant le vendredi 17 mai 2019, avec comme objet « Candidature – ProFilWood – I Wood Build »**, à l'une des adresses suivantes :

- Si le projet déposé est situé en **Wallonie** :

Adélaïde Blondiaux – Ligne Bois  
[a.blondiaux@lignebois.be](mailto:a.blondiaux@lignebois.be)

- Si le projet déposé est situé en **Hauts-de-France** :

Thomas Baudot – Fibois Hauts-de-France  
[thomas.baudot@fibois-hdf.fr](mailto:thomas.baudot@fibois-hdf.fr)

- Si le projet déposé est situé en **Grand Est** :

Manon Lonjon – Fibois Grand Est  
[manon.lonjon@fibois-grandest.com](mailto:manon.lonjon@fibois-grandest.com)

Le règlement, la fiche technique et l'autorisation de publication sont téléchargeables sur le site [www.profilwood.eu](http://www.profilwood.eu).

Les organisateurs se réservent la possibilité d'affiner le dossier par un entretien complémentaire.

La candidature est gratuite.

---

<sup>1</sup> Avec l'accord explicite du maître d'ouvrage

## Article 6 : Critères de recevabilité

Les réalisations proposées doivent obligatoirement répondre aux conditions suivantes :

- Utiliser une part significative de bois d'origine locale ;
- Appartenir à l'une des trois catégories suivantes :
  - Bâtiments (constructions neuves, rénovations, extensions, surélévations)
  - Aménagements intérieurs (parquets, lambris, escaliers, mobilier, etc.)
  - Aménagements extérieurs (terrasses, carports, cabanes, etc.)
- Être finies et livrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- Être situées au sein d'un des territoires suivants :
  - Départements français de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme ou de l'Oise ;
  - Provinces wallonnes du Hainaut, Namur ou Luxembourg

Le candidat peut déposer jusqu'à deux dossiers par catégorie.

La candidature doit être pilotée par l'auteur de projet, seul ou en association.

Le candidat se tient à disposition pour répondre à toute demande d'informations complémentaires.

## Article 7 : Critères de sélection

Chaque projet déposé sera analysé par un jury de sélection qui lui attribuera une note au regard des critères de sélection suivants :

- Qualité architecturale et insertion paysagère<sup>2</sup> ;
- Qualité environnementale ;
- Créativité et innovation ;
- Performances techniques du bois ;
- Part de bois d'origine locale valorisé.

Sur base de ces cotations et en fonction de la qualité des projets proposés, un ou plusieurs lauréats pourront être désignés au sein de chaque catégorie. En cas d'égalité, des éléments supplémentaires tels que la maîtrise des coûts ou l'utilisation de matériaux biosourcés pourront être considérés pour départager les projets. En cas de cotations trop faibles, le jury se réserve le droit de ne nommer aucun lauréat.

Le jury se réserve le droit de refuser des dossiers incomplets ou reçus hors délais et d'exclure des réalisations qui ne reflèteraient pas la diversité des solutions constructives existantes.

Les décisions du jury seront sans appel.

---

<sup>2</sup> Pour la catégorie « Aménagement intérieur », le critère « Insertion paysagère » ne sera pas considéré

## Article 8 : Jury

Le jury de sélection est constitué de deux membres sélectionnés par chaque organisme en charge de l'activité (Fibois Hauts-de-France, Hout Info Bois, Office économique wallon du bois, Ligne Bois, Fibois Grand Est).

Le jury se réserve le droit de demander l'avis d'experts extérieurs non candidats.

Le jury se réserve le droit de demander des informations complémentaires à chaque candidat.

Le jury est tenu à la confidentialité sur le contenu des dossiers de candidature.

## Article 9 : Valorisation et promotion

Les réalisations sélectionnées bénéficieront d'une visibilité accrue et d'une mise en valeur par le biais d'un catalogue et d'une exposition itinérante à travers l'ensemble du territoire couvert par le projet ProFilWood (Wallonie, Hauts-de-France, Grand Est).

L'activité « I Wood Build » a également pour objectif de valoriser les acteurs (maître d'œuvre, bureaux d'études, entreprises, etc.) de chaque réalisation. Ces derniers seront donc clairement identifiés et renseignés au sein du catalogue et des panneaux d'exposition.

Les opérateurs du projet assureront également une large diffusion des réalisations sélectionnées par le biais de leur communication externe, de publications et des autres actions du projet (site internet, salons, brochures, conférences, etc.).

## Article 10 : Dépôt des dossiers

Le candidat veillera à remplir scrupuleusement la fiche technique et l'autorisation de publication sous peine de nullité de la candidature. Chaque acteur du projet, ainsi que ses coordonnées complètes, sera renseigné. Un descriptif architectural, environnemental et technique devra également être fourni.

**Le candidat s'engage à fournir des photos représentatives du projet fini et livré de qualité minimale de 5 Mo ou 300 dpi.**

Le candidat doit s'assurer que les documents, textes, photos, coordonnées et toute autre information fournis puissent être publiés. Si nécessaire, il en demandera l'autorisation auprès de leur(s) propriétaire(s) (copyright).

En participant au présent appel à projets, les candidats autorisent les organisateurs à utiliser et diffuser les informations issues du dossier de candidature (fiche technique et autorisation de publication) pour une durée illimitée et sans limite territoriale.

## Article 11 : Calendrier

- Lancement de l'appel à projets : 18 mars 2019
- Clôture des candidatures : 17 mai 2019
- Comité de sélection des entreprises : 3 juin 2019

- Sortie et diffusion des catalogues et de l'exposition : 4<sup>ème</sup> trimestre 2019

## Article 12 : Langue

La langue choisie pour la présentation du dossier de candidature est le français.

## Article 13 : Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'appel à projets, en tout ou en partie, si le nombre de participants est jugé insuffisant ou en cas de force majeure. Ils ne pourront être tenus responsables ni d'éventuels changements de calendrier, ni de l'interruption de la démarche pour quelque motif que ce soit. Les candidats ne pourront de ce fait émettre aucune réclamation ou demande de dédommagement.

## Article 14 : Litiges et recours

Tout litige entre un participant et les organisateurs se résoudra à l'amiable, par une médiation ou par un arbitrage accepté par les deux parties.

Les organisateurs ne devront payer aucune indemnité même en cas d'arbitrage en leur défaveur.

## Article 15 : Informations complémentaires

Si vous souhaitez obtenir des informations plus détaillées sur l'appel à projets ou sur l'activité « I Wood Build », veuillez visiter notre site internet : [www.profilwood.eu](http://www.profilwood.eu)

Ou prendre contact avec les organisateurs de l'activité :

- **Adélaïde Blondiaux – Ligne Bois**  
[a.blondiaux@lignebois.be](mailto:a.blondiaux@lignebois.be)  
+32 (0)81 390 646
- **Thomas Baudot – Fibois Hauts-de-France**  
[thomas.baudot@fibois-hdf.fr](mailto:thomas.baudot@fibois-hdf.fr)  
+ 33 (0)6 47 85 28 26
- **Manon Lonjon – Fibois Grand Est**  
[manon.lonjon@fibois-grandest.com](mailto:manon.lonjon@fibois-grandest.com)  
+33 0(7) 71 26 90 47